

Document de référence



La sécurité bien dosée, une question d'équilibre !

La série de documents sur la « Sécurité bien dosée, une question d'équilibre » est une production du comité de travail sur la sécurité bien dosée issu de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA).

Recherche et rédaction

Émilie Belley-Ranger, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Brian Morin, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Pierre Patry, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Joanie Trudel, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Collaborations

Mélanie Langlois, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Benoît Tremblay, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Les organisations gouvernementales et non gouvernementales représentées au comité Sécurité bien dosée de la TMVPA sont:

- Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPÉ)
- Alliance québécoise du loisir public (AQLP)
- Aventure Écotourisme Québec
- Carrefour action municipale et famille (CAMF)
- Conseil québécois du loisir (CQL)
- Fédération des éducateurs et éducatrices physiques enseignants du Québec (FÉÉPEQ)
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)
- Société de sauvetage
- SPORTSQUÉBEC
- Vélo Québec
- Vivre en Ville

Édition

Centre Microbur inc., révision linguistique

Yanick Nolet, designer graphique

M361, gestion de projets



Table des matières

Liste des membres du comité « Sécurité bien dosée »	2
Introduction	4
Concepts	4
Le danger, le risque et la prise de risque	5
La sécurité et ses dimensions	6
La prévention	7
La responsabilité civile	8
Définition d'une sécurité bien dosée	9
Principes d'une sécurité bien dosée	10
L'approche préventive	11
Les domaines stratégiques de l'approche préventive	12
Continuum d'intervention	14
Conclusion	15

Annexe I : Outils et exemples	16
Exemple d'application de l'approche préventive	16
Analyse des risques à partir d'une matrice inspirée de celle d'Haddon	17
Outil d'analyse de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)	19
Exemple d'application	20
Annexe II : Précisions de concepts liées au continuum de prévention	21
La sensibilisation et l'information	21
L'éducation et la formation	21
La normalisation	22
L'accréditation	22
La réglementation	22
Références	23

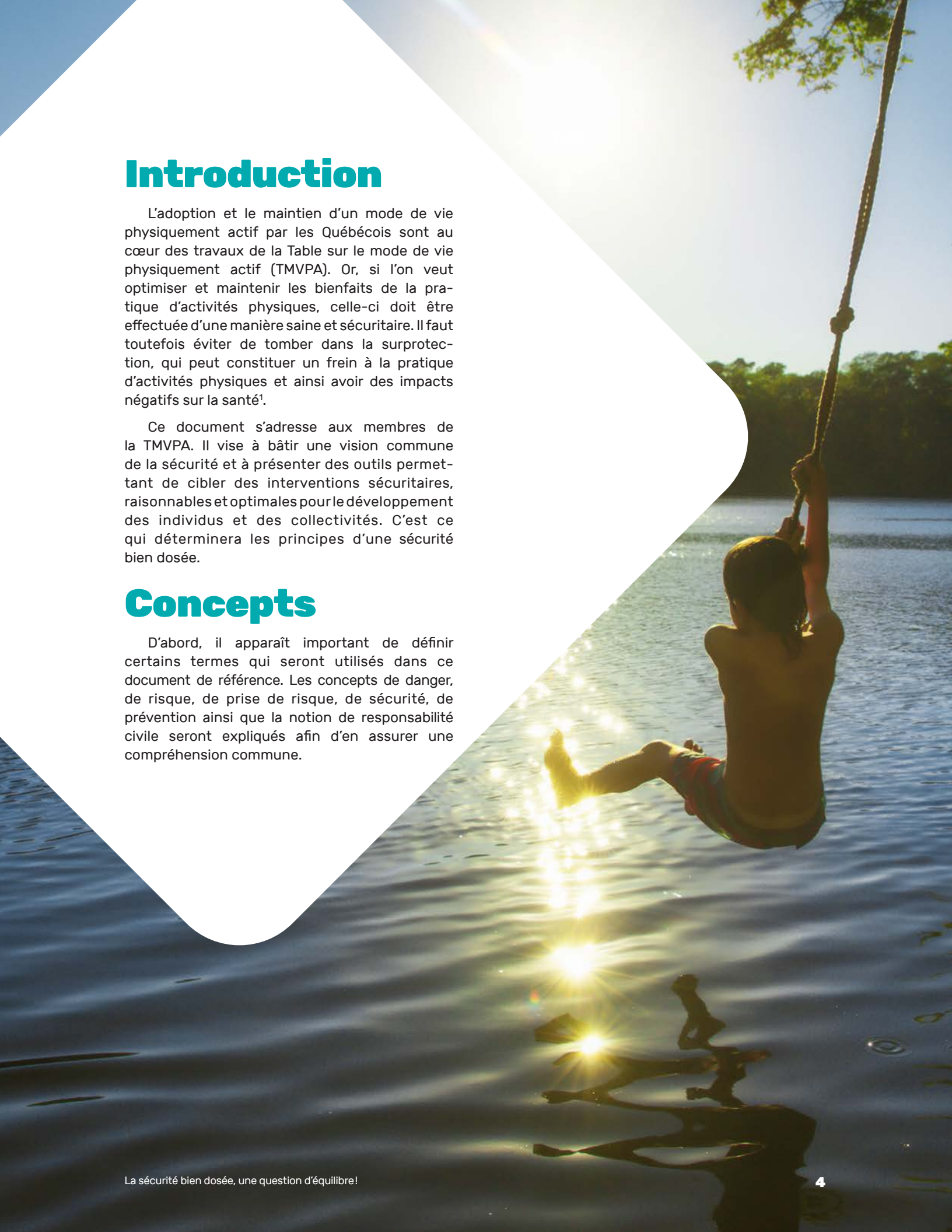
Introduction

L'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif par les Québécois sont au cœur des travaux de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA). Or, si l'on veut optimiser et maintenir les bienfaits de la pratique d'activités physiques, celle-ci doit être effectuée d'une manière saine et sécuritaire. Il faut toutefois éviter de tomber dans la surprotection, qui peut constituer un frein à la pratique d'activités physiques et ainsi avoir des impacts négatifs sur la santé¹.

Ce document s'adresse aux membres de la TMVPA. Il vise à bâtir une vision commune de la sécurité et à présenter des outils permettant de cibler des interventions sécuritaires, raisonnables et optimales pour le développement des individus et des collectivités. C'est ce qui déterminera les principes d'une sécurité bien dosée.

Concepts

D'abord, il apparaît important de définir certains termes qui seront utilisés dans ce document de référence. Les concepts de danger, de risque, de prise de risque, de sécurité, de prévention ainsi que la notion de responsabilité civile seront expliqués afin d'en assurer une compréhension commune.



Le danger, le risque et la prise de risque

Le danger représente toute source susceptible d'entraîner des dommages (blessures physiques ou atteinte à la santé) ou des conséquences négatives (ex. : hospitalisation, incapacité) pour l'humain. Par exemple, il pourrait s'agir de bouts de métal ou de vis qui dépassent de la plate-forme d'un jeu modulaire, d'un lac semi-gelé ou d'un plancher glissant.

Quant au risque, il peut être défini comme la probabilité qu'une personne subisse un dommage ou des conséquences négatives pour sa santé en raison de la présence de conditions déterminées (exposition à un événement, à une situation ou à un agent dangereux). **« Plus succinctement, pour articuler les deux notions, le risque est la possibilité qu'un danger s'actualise² ».** « Le risque peut être qualifié par son niveau (faible, moyen ou élevé) qui traduit son importance. Ce niveau est estimé au moyen de deux dimensions, soit : l'importance des conséquences et la probabilité d'observer ces conséquences³ ». Il est important de rappeler que le risque nul n'existe pas, puisqu'« une part d'imprévisible trame en permanence toute existence⁴⁻⁵ ».

La prise de risque se définit pour sa part « comme une action à la suite d'une décision, un choix de l'individu en faisant face au danger et dont la finalité des actions et gestes est incertaine quant à sa réussite »⁶. Il convient de préciser que cette définition est extraite d'une étude portant sur les adolescents et les jeunes adultes.



Dans le cas d'un enfant, le danger peut être une situation qu'il n'est pas en mesure d'envisager en raison de son niveau de développement⁷. La prise de risque acceptable permet d'apprendre à évaluer les dangers et ses capacités, à tester ses limites et à faire des choix éclairés. La prise de risque est bénéfique notamment pour découvrir ses ressources personnelles, développer ses compétences, et acquérir de la confiance et de l'autonomie⁸. Brussoni et ses collègues soutiennent même que pour assurer la sécurité des enfants il faut les laisser prendre et gérer les risques, puisqu'ils apprennent de cette façon à développer les capacités et habiletés requises pour assurer leur propre sécurité⁹⁻¹⁰.

La sécurité et ses dimensions

L'Organisation mondiale de la Santé définit la sécurité comme « un état où les dangers, et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel, sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté¹¹ ».

La sécurité ne doit pas être associée à une absence totale de dangers. À la rigueur, la percevoir ainsi peut même être hasardeux, selon Maslow¹², puisqu'un certain niveau de danger favorise un état de vigilance pouvant avoir un effet protecteur. Également, l'exposition à certains dangers est nécessaire aux différents apprentissages de l'être humain. L'exposition à des dangers mineurs nous procure une certaine immunité pour nous défendre contre des dangers potentiellement plus importants. La sécurité ne suppose donc pas l'élimination de tous les dangers, mais plutôt leur contrôle de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté¹³.

La sécurité ne suppose donc pas l'élimination de tous les dangers, mais plutôt leur contrôle.

Il est important de rappeler que la sécurité comporte deux dimensions¹⁴ :

- **une dimension objective**, appréciée en fonction de paramètres comportementaux et environnementaux (ex. : état satisfaisant d'un parc ou des équipements, aménagement adéquat d'une traverse pour piétons, respect du Code de la route et de la signalisation);
- **une dimension subjective** appréciée en fonction du sentiment de sécurité ou d'insécurité d'un individu ou d'une collectivité (ex. : peur des parents de laisser les enfants fréquenter seuls un parc ou de les laisser marcher pour aller à l'école).

À ce sujet, les préoccupations parentales sont principalement de deux ordres, soit l'environnement social (ex. : la peur des étrangers) ou l'environnement physique (ex. : la sécurité routière et la qualité des installations)¹⁵. Il s'agit de parvenir à un arrimage entre l'importance à accorder au jeu libre et actif et les préoccupations des parents à propos de la sécurité de leurs enfants¹⁶.

On constate également que les dimensions objective et subjective s'influencent mutuellement de façon positive ou négative. Par exemple, le fait de rendre un équipement protecteur obligatoire peut susciter des réactions différentes chez les adeptes d'un sport ou chez les parents d'enfants le pratiquant. Certains se sentiront plus en sécurité avec cet équipement, et prendront même des risques plus importants en raison de ce sentiment de sécurité, alors que d'autres deviendront plus craintifs, étant davantage conscientisés aux dangers qui ont conduit à la décision de rendre obligatoire le port de l'équipement en question.



La prévention

Selon l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC), la prévention « désigne les mesures prises pour réduire les dangers futurs pour la santé et ainsi inhiber les facteurs de manifestation (environnementaux, économiques, sociaux, comportementaux, culturels) qui augmentent les risques d'être atteint d'une maladie¹⁷ ». Le concept de maladie peut être pris au sens large pour y inclure les blessures.

Les mesures préventives peuvent être classées en deux catégories selon l'intensité de l'effort requis pour les appliquer : les mesures actives et les mesures passives. La mesure de prévention active exige une action concrète de la part d'un individu chaque fois qu'elle doit être appliquée, tandis que la mesure de prévention passive ne requiert aucune action de la part d'un individu une fois qu'elle est implantée. Par exemple, lorsque des enfants jouent dans un parc, la surveillance d'un adulte est une mesure active parce qu'elle fait appel à l'intervention d'un individu pour assurer la protection de l'enfant; à l'opposé, la présence d'une surface de protection amortissante adéquate autour d'une structure de jeu est une mesure de prévention passive, puisqu'une fois en place elle ne nécessite pas l'intervention d'un individu pour assurer la protection de l'enfant¹⁸⁻¹⁹.

La responsabilité civile

L'un des éléments incontournables à aborder lorsqu'il est question de mesures préventives à mettre en place est la notion de responsabilité civile.

Tous les intervenants des milieux de l'éducation, du travail, municipal, communautaire et associatif ainsi que des services éducatifs à l'enfance ont un devoir de prévisibilité, soit le devoir de prendre des moyens raisonnables pour éviter d'exposer les individus à des dangers qu'ils ne peuvent prévoir.

En effet, la faute d'imprudence ou de négligence consiste à avoir posé ou omis de poser un acte dont on pouvait prévoir les conséquences dommageables, d'après l'expérience d'une personne normale. Cette « personne normale sera, dans le cas d'un éducateur physique, par exemple, un autre éducateur physique raisonnable et prudent, placé dans les mêmes circonstances ²⁰ ».

Toutefois, on ne peut exiger qu'aucun accident ne survienne, puisque cela signifierait alors d'imposer une obligation de résultat.

Il faut également noter qu'il existe souvent un risque inhérent à la pratique de l'activité et qui constitue un risque ordinaire et normalement prévisible, voire raisonnable. Il représente un danger usuel de l'activité pratiquée²¹. Par exemple, le risque de chute lors de la pratique du vélo est un danger usuel et il ne serait pas possible ni même approprié de l'éliminer complètement. **Rendre une activité ou un jeu sécuritaire ne signifie pas de les aseptiser ou de les dénaturer, mais plutôt de mettre en œuvre des moyens raisonnables pour que ne survienne pas un incident malheureux qui aurait pu être évité.**



A photograph of three children playing in a forest. On the left, a boy in a white sweater and red beanie runs. In the center, a girl in a blue denim shirt and jeans jumps. On the right, a girl in a dark blue puffer vest, blue jeans, and a red beanie is climbing a tree trunk. The background is filled with tall trees and sunlight filtering through the leaves.

Définition d'une sécurité bien dosée

Bien qu'il n'existe pas, dans la littérature scientifique, une définition de la sécurité bien dosée, il convient, dans l'exercice du mandat de la TMVPA, de définir cette expression au regard des concepts et des principes énoncés précédemment :

La sécurité bien dosée signifie de permettre une prise de risque acceptable²² et bénéfique au développement de la personne en mettant en place un cadre sécuritaire qui tient compte à la fois de l'environnement physique, de l'équipement personnel, de l'encadrement ainsi que du comportement et de l'attitude des personnes.



**L'élimination
complète des
blessures ou l'atteinte
du « risque zéro »
est impossible.**

Principes d'une sécurité bien dosée

L'établissement d'un cadre sécuritaire raisonnable et bien adapté à la situation doit être perçu comme un moyen visant à maintenir ou accroître le bien-être et la santé des gens plutôt qu'un frein à la pratique d'une activité. Voici quelques éléments clés à retenir :

- La sécurité est un volet indissociable, essentiel et complémentaire à la promotion de toutes activités visant un mode de vie actif.
- Il faut considérer autant les paramètres observables (dimension objective) que le sentiment de sécurité des individus (dimension subjective) pour la mise en place d'environnements propices à l'activité physique.
- Les nombreuses variables d'une situation (âge des pratiquants, lieu, nature de l'activité, infrastructures, normes, etc.) doivent être prises en compte lors de la détermination des mesures préventives appropriées.
- Les mesures préventives mises en place sont considérées comme raisonnables dans la mesure où elles prennent en compte les risques inhérents à l'activité et qu'il n'y a pas négligence ou imprudence évidente.
- Les mesures préventives sélectionnées ne doivent pas créer d'effets pervers tels que freiner la pratique d'une activité, créer un autre problème ou inciter une personne à une prise de risque inutile due notamment à un faux sentiment de sécurité.
- L'élimination complète des blessures ou l'atteinte du « risque zéro » est impossible.



L'approche préventive²³

Les incidents à l'origine des blessures sont fréquemment le résultat d'une combinaison de facteurs sur lesquels il est possible d'agir. Les actions visant à prévenir ces incidents ou à réduire la gravité des blessures lorsqu'ils surviennent doivent idéalement découler de stratégies mixtes, c'est-à-dire des stratégies qui ciblent, autant que possible, l'environnement physique, l'équipement personnel, l'encadrement ainsi que les comportements et l'attitude des participants. L'exploration de ces quatre domaines²⁴ permettra de relever rapidement les forces et les faiblesses d'une situation réelle ou potentielle et de distinguer les actions les plus efficaces et les mieux adaptées à celle-ci. Il est possible de réaliser cette analyse en amont de l'activité, afin de s'assurer de contrôler les risques. Vous trouverez un exemple de l'application de l'approche préventive en annexe.

Les domaines stratégique de l'approche préventive

Domaine stratégique	Description	Exemple
Environnement physique	Regroupe notamment les éléments naturels, les bâtiments, les installations, les aires de jeu, l'équipement collectif, l'aménagement, l'entretien et la gestion des lieux, ainsi que le respect des normes en vigueur (ex. : respect de la norme sur les aires et équipements de jeu ²⁵).	Conditions météorologiques, éclairage, sentiers pédestres, piscines, terrains de soccer, éclairage, aires et équipements de jeu, etc.
Équipement personnel	Concerne principalement l'utilisation des équipements protecteurs au regard des normes en vigueur et le port de vêtements adaptés et de chaussures appropriées.	Casque pour le ski ou la planche à neige, équipements protecteurs pour le hockey prévus au règlement, etc.
Encadrement	Concerne la présence et les compétences des divers intervenants (enseignants, éducateurs, entraîneurs, moniteurs, secouristes, etc.), et leur capacité d'enseigner les techniques et de transmettre et appliquer les principes de sécurité et d'intégrité. Regroupe les règles de jeu, les consignes de sécurité, les directives, etc.	Entraîneurs certifiés, préposés aux premiers soins et à la sécurité, suivi du protocole de gestion des commotions cérébrales, etc.
Comportements, attitudes et aptitudes	Rassemblent les éléments portant sur les conditions préalables à l'activité, le respect des capacités physiques, le respect des règles de jeu ou des consignes de sécurité, l'esprit sportif, l'adoption de comportements sécuritaires, etc.	Préparation adéquate à l'activité, suivi d'un plan d'entraînement progressif, sortie en plein air sécuritaire en avisant un tiers de ses intentions, etc.



Cette approche, qui vise à réduire le risque de blessures, devrait avoir pour effet de renforcer le sentiment de sécurité des adultes, par exemple les parents de jeunes enfants, et les enfants eux-mêmes. Ainsi, les enfants bénéficieront sans doute d'une plus grande latitude pour bouger, jouer et se développer pleinement.

Il est primordial de se rappeler que chaque situation est unique et mérite une analyse particulière de ses différentes variables. Par exemple, une structure de jeux située dans un parc ne présente pas le même potentiel de dangerosité qu'un sentier non protégé aux abords d'une rivière agitée. Même si, dans ces deux situations, des actions sont requises pour assurer la sécurité des utilisateurs, la gravité des blessures potentielles doit être considérée dans le choix des mesures de prévention.

Afin de vous aider à déterminer les mesures de prévention adéquates à mettre en place, la matrice inspirée de celle de Haddon, présentée en annexe, peut constituer l'outil d'analyse à privilégier, puisqu'elle permet d'évaluer concrètement les quatre domaines stratégiques pouvant être à l'origine d'une blessure, et ce, au regard de la dimension temporelle de l'événement, soit avant, pendant et après.

Vous pouvez aussi en apprendre davantage sur la dimension subjective de la sécurité en utilisant l'outil d'analyse de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), qui se retrouve également en annexe. Ce dernier permet de distinguer le sentiment de sécurité ou d'insécurité vécu par les individus et de mettre en place les mesures de prévention raisonnables permettant d'y répondre.

Continuum d'intervention

Autant que possible, les mesures de prévention retenues devraient respecter les principes directeurs suivants :

- Être les mieux adaptées au problème et au contexte;
- Représenter une possibilité d'intervention concrète ayant un potentiel d'efficacité reconnu;
- Interpeler les partenaires aptes à maximiser l'effet des actions;
- Être rentables sur le plan socioéconomique.
- Ne pas dénaturer l'activité de loisir ou de sport;

Ainsi, il faut déterminer à quel moyen du continuum d'intervention sera associée chacune des mesures ciblées afin de diminuer les dangers. La prochaine figure présente ce continuum, lequel a d'abord été développé par la Régie de la sécurité dans les sports et ensuite été adapté par la Direction de la sécurité dans le loisir et le sport (Secteur du loisir et du sport) du MEES. Les interventions vont de la sensibilisation à la réglementation. Nous suggérons d'adopter une stratégie mixte d'interventions permettant d'agir sur plusieurs cibles à la fois afin d'assurer une intervention préventive optimale.

Continuum d'intervention							
Recherche	Sensibilisation	Information	Éducation	Formation	Normalisation	Actualisation	Réglementation
Conscientisation							Obligation

Les définitions des interventions du continuum sont présentées en annexe.



Conclusion

La sécurité est indissociable, essentielle et complémentaire à la promotion d'un mode de vie physiquement actif. Pour que les bienfaits de la pratique d'activités physiques soient optimisés et maintenus, celle-ci doit être faite d'une manière saine et sécuritaire. Ainsi, pour assurer la sécurité des individus, il faut être en mesure de contrôler les dangers. Néanmoins, il convient d'éviter la surprotection, qui peut constituer un frein à la pratique d'activités physiques.

Rappelons que le risque zéro n'existe pas et que l'élimination complète des blessures est impossible, puisque toute activité physique comporte un certain risque. Rendre une activité ou un jeu sécuritaire signifie alors de mettre en œuvre des moyens raisonnables dans le but d'éviter des incidents malheureux. L'approche préventive requiert donc de prendre en considération les risques inhérents à l'activité, en l'absence de négligence et en fonction de plusieurs variables liées à la situation.

Enfin, il apparaît judicieux pour nos organisations de donner goût à la pratique d'activités physiques en adoptant une approche préventive, qui est l'idée même derrière la sécurité bien dosée!

Outils et exemples

Exemple d'application de l'approche préventive

Une organisation planifie une sortie de ski de fond au parc régional. Voici des exemples d'actions associées à une approche préventive pouvant être réalisées en fonction des quatre domaines stratégiques d'intervention :

- **Environnement physique** : s'assurer de l'état des sentiers et avoir une bonne connaissance des installations.
- **Équipement personnel** : s'assurer que les participants utilisent un équipement en bon état et qu'ils portent des vêtements adéquats.
- **Encadrement** : prévoir un nombre suffisant d'accompagnateurs et leur octroyer des rôles et des responsabilités.
- **Comportements et attitudes** : s'assurer que les participants respectent leurs limites physiques ainsi que les règles de sécurité.

Selon les principes directeurs et le continuum d'intervention, une stratégie pourrait être établie (ex. : une campagne d'information sur les règles de sécurité en sentier ou un atelier sur les techniques de ski de fond donné par un professionnel).





Analyse des risques à partir d'une matrice inspirée de celle de Haddon

La matrice de Haddon est un outil utilisé en prévention des blessures; elle permet une évaluation des quatre domaines stratégiques qui pourraient être à l'origine d'une blessure, au regard de la dimension temporelle de l'événement, soit avant, pendant et après l'événement. L'identification des facteurs en cause permet d'orienter les actions dans le but de :

1. **prévenir l'événement à l'origine d'une blessure, soit avant;**
2. **réduire la gravité du traumatisme lorsque l'événement se produit, soit pendant;**
3. **minimiser les conséquences des traumatismes, soit après l'événement.**

Les facteurs évalués sont liés aux domaines stratégiques. Ces quatre facteurs servent à préciser l'aspect de l'intervention sur lequel on peut agir. « Ainsi, des actions préventives pourront viser les comportements humains, d'autres tenteront d'implanter de nouvelles technologies pour prévenir le dégagement d'énergie (comme un équipement protecteur), certaines viendront préciser des actions à effectuer sur l'environnement de pratique (état des surfaces de jeu) et, finalement, offrir un certain niveau d'encadrement »²⁶.

Le but de l'exercice est de faire une analyse complète des facteurs de risque et non pas de s'assurer que l'information figure dans la bonne case. Le contenu se trouvant dans chacune des cases du schéma représente les principaux éléments à considérer lors de l'analyse.

Il est à noter que la grille présentée relève des éléments plus généraux et n'est pas exhaustive. Chaque situation est unique et doit être analysée.

Dimension objective : enjeux de sécurité réels

Matrice inspirée de celle de Haddon

Facteurs de risque	Environnement physique	Équipement personnel	Encadrement	Comportements et attitudes
AVANT L'ÉVÉNEMENT OU L'ACTIVITÉ	- Y a-t-il des règles ou des normes en vigueur qui sont assujetties à l'environnement (ex. : espace libre autour du terrain, dimensions du terrain, balises à respecter) ? - Un entretien particulier est-il nécessaire pour le lieu ou la surface où se tiendra l'activité ? - Quelles sont les conditions météorologiques annoncées et y a-t-il des impacts possibles (ex. : risques d'orage, tempête) ? - Est-ce qu'une trousse de premiers soins sera disponible ? - Est-ce que l'environnement sera bien éclairé ?	- Y a-t-il des règles ou des normes en vigueur quant à l'équipement requis (ex. : port du casque dans un parc de planche à roulettes, équipements protecteurs au hockey, etc.) ? - Si des équipements collectifs sont prêtés, ceux-ci nécessitent-ils un entretien avant la prochaine utilisation ? - Quels sont les vêtements adéquats pour ce lieu, cette activité, selon les conditions météorologiques (ex. : plusieurs couches de vêtements en hiver, souliers imperméables, souliers appropriés pour la course, bottes de randonnée) ?	- Y a-t-il des normes ou des règles en vigueur quant à l'activité ? - Quel est le ratio guides-participants ? - Est-ce que l'activité sera supervisée adéquatement et que faut-il mettre en place pour le faire (ex. : formation en RCR) ? - Quelles sont les règles de jeu à respecter ? - Des sanctions sont-elles existantes et/ou nécessaires pour les participants qui ne respectent pas les règles de bonne conduite ? - Quelle est la capacité d'accueil de l'endroit ? - Est-ce que les habiletés techniques et comportementales seront enseignées par une personne compétente ?	- Est-ce que les participants ont les capacités physiques, l'expérience et les aptitudes techniques pour réaliser l'activité ? - Y a-t-il une charte de l'esprit sportif ? - Est-ce que les participants ont des problèmes de santé qui devraient être connus ?
PENDANT L'ÉVÉNEMENT OU L'ACTIVITÉ	- A-t-on accès à un moyen de communication en cas d'urgence ? - Y a-t-il un lieu désigné pour les premiers soins ? - Est-ce que la surface de jeu est en bon état ?	Est-ce que les équipements sont en bon état et ajustés correctement (ex. : fixations en ski) ?	- Y a-t-il présence de premiers secours ? - Quelles sont les mesures d'urgence prévues ? Sont-elles connues par les participants ?	- Est-ce que le participant porte l'équipement de protection ? - Est-ce que le participant respecte les règles de sécurité ? - Est-ce que le participant respecte les règles de jeu ? - Est-ce que le participant démontre un comportement éthique ? - Est-ce que le participant est sous l'influence de drogue ou d'alcool ?
APRÈS L'ÉVÉNEMENT OU L'ACTIVITÉ	- Est-ce que le matériel est convenablement rangé ? - Advenant un bris, est-ce que celui-ci a fait l'objet d'un rapport de défektivité et de réparation ?	- Est-ce que l'équipement personnel du participant est en bon état à la suite de l'activité ? - Est-ce que l'équipement collectif (qui est prêté) est en bon état à la suite de l'activité ? - Advenant un bris, est-ce que celui-ci fait l'objet d'un rapport de défektivité et de réparation ?	- Advenant un accident, est-ce que le participant a été retiré du jeu et pris en charge par les premiers secours ? - Est-ce que les soins administrés à un participant blessé ont été rapides et de bonne qualité ? - Dans le cas d'un accident, est-ce qu'un rapport a été rempli ? - Est-ce que le transport vers l'hôpital a été réalisé dans des délais convenables ?	- Est-ce que le retour au jeu du participant respecte les normes (ex. : protocole des commotions cérébrales) ? - Est-ce que le participant a respecté sa capacité de récupération ?

Référez-vous aussi aux normes en vigueur dans votre organisation, à votre ordre professionnel ou adressez vos questions au: promotionsecurite@education.gouv.qc.ca

Outil d'analyse de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)²⁷

Développé par l'Institut national de santé publique du Québec, le cadre d'analyse présenté ci-dessous permet de considérer une problématique donnée selon les deux dimensions de la sécurité et de déterminer les types d'actions à mettre en œuvre selon la prise en compte des dimensions objective et subjective de la sécurité. En effet, le fait d'envisager la sécurité de manière à la fois objective et subjective permet de classer un individu, un groupe, voire la norme sociale relative à un type d'activité physique, dans l'une des quatre catégories et, ultimement, de déterminer le type d'intervention approprié.

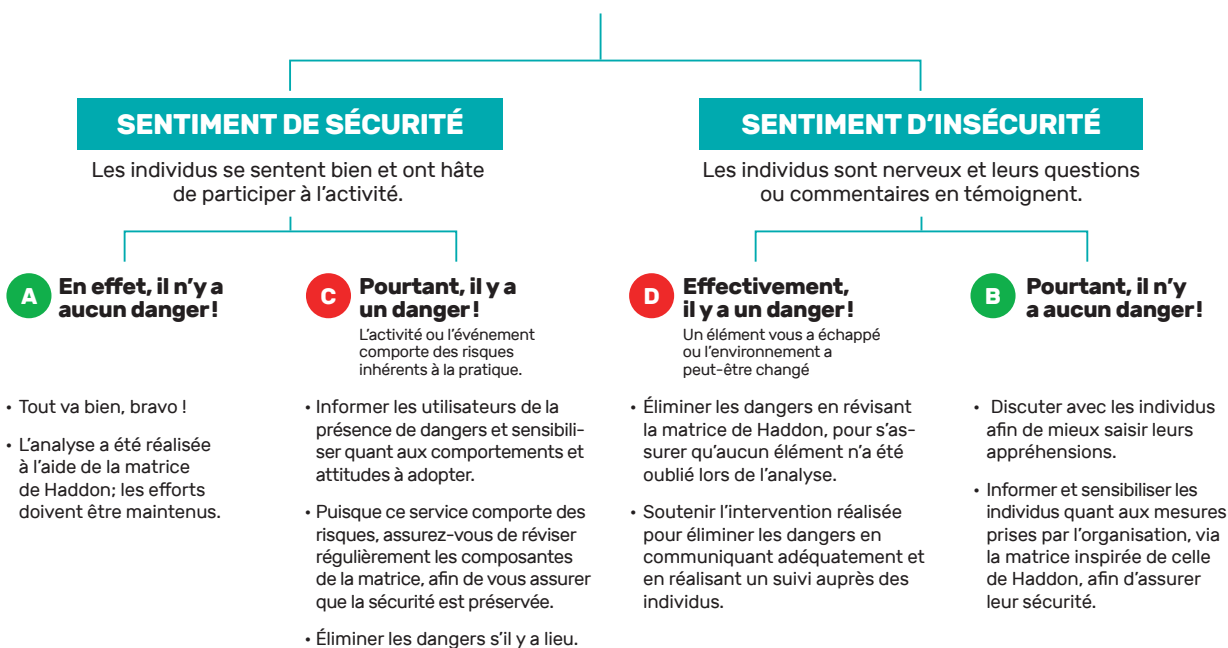
La figure ci-dessous présente, dans un premier temps, les quatre catégories possibles :

- A. La personne se sent en sécurité et il n'y a pas de dangers.
- B. La personne se sent en sécurité même s'il y a présence de dangers.
- C. La personne ne se sent pas en sécurité même s'il y a absence de dangers.
- D. La personne ne se sent pas en sécurité et il y a présence de dangers.

Soulignons que la situation idéale correspond à la catégorie A, tandis que la situation à éviter correspond à la catégorie D. Par ailleurs, pour chacune des catégories, le type d'intervention approprié est fourni, même pour celles où il y a absence de dangers (catégories A et C).

Dimension subjective : enjeux de sécurité perçus

Portez également attention aux commentaires des participants ou de vos employés à l'égard de l'événement ou de l'activité que vous offrez. Comment se sentent-ils par rapport à ce service ?



Exemple d'application

Une étude exploratoire a été menée dans deux écoles primaires de la région de Québec dans le but de vérifier si l'aménagement en périphérie de chacune des écoles était sécuritaire²⁸. Les parents des élèves fréquentant les écoles concernées ont mentionné, lorsqu'ils ont été questionnés, que les rues jouxtant les écoles ne sont pas sécuritaires pour les enfants qui se déplacent à vélo ou à pied. Les représentants de la Ville, eux, estiment qu'il n'y a pas de problème de sécurité autour des écoles pour les déplacements à vélo ou à pied.

Selon le cadre d'analyse suggéré, si les parents éprouvent un sentiment d'insécurité malgré l'absence de dangers, ils se situent dans la catégorie C. Dans ce cas, un type d'intervention consisterait à les rencontrer pour comprendre leur perception et, le cas échéant, leur proposer des mesures pour atténuer les effets potentiellement négatifs de ce sentiment d'insécurité.

Il est également possible qu'un danger ait échappé aux représentants de la Ville. Dans ce cas, on se situe dans la catégorie D de l'outil d'analyse. En discutant avec les parents, les représentants de la Ville pourront identifier ce danger et trouver les mesures adéquates pour l'éliminer et soutenir les parents.

La communication entre les parties est toujours une voie à privilégier, puisqu'elle est sous-jacente à l'identification juste des problèmes.



**La communication
entre les parties est
toujours une voie
à privilégier.**

Précisions de concepts liées au continuum de prévention²⁹

La sensibilisation et l'information

La sensibilisation et l'information sont quelques-unes des finalités des activités de recherche visant l'amélioration des connaissances. Les renseignements diffusés au public en général ou transmis à la suite de demandes particulières doivent être présentés de façon à répondre aux besoins et aux attentes des groupes visés, en plus de les inciter à adhérer aux objectifs généraux.

Ces stratégies d'intervention comprennent notamment des techniques de marketing social pour modifier les attitudes et les comportements.

L'éducation et la formation

Ces actions visent l'éducation du public ainsi que l'élaboration, en matière de sécurité, de méthodes de formation des personnes qui travaillent dans ces domaines.

Les entraîneurs, les éducateurs physiques, les moniteurs et les intervenants travaillant auprès des jeunes détiennent un potentiel immense sur le plan de l'encadrement sécuritaire des activités ainsi que de la promotion d'une pratique saine et sécuritaire.

La normalisation

L'intérêt pour les différents milieux de participer à l'élaboration de guides ou de normes réside dans l'obtention d'outils adaptés à leurs besoins qui viendront spécifier, normaliser ou simplifier diverses procédures en vue d'améliorer le rendement des structures et les services offerts à la collectivité. L'impact que peut avoir cette stratégie quant à la réduction du coût des assurances ainsi que des frais liés à des poursuites judiciaires constitue un autre aspect non négligeable.

L'accréditation

Il s'agit d'un mécanisme volontaire basé sur des critères déterminés par les experts du milieu et les instances ministérielles ou gouvernementales. À l'image d'une norme de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'incitatif pour l'organisme ou l'individu à demander l'accréditation serait la possibilité de bénéficier d'un avantage marketing tiré de « l'assurance sécurité » offerte à la clientèle. Pensons ainsi, à titre d'exemple, à l'accréditation des entraîneurs et des arbitres au moyen de la formation du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), ou même à l'accréditation Aventure Écotourisme Québec.

La réglementation

Le recours à la législation a été utilisé avec circonspection pendant les trente années d'intervention gouvernementale en matière de sécurité dans le loisir et le sport. La réglementation ne doit être envisagée que dans la mesure où toutes les autres stratégies, utilisées en amont, n'ont pu ou ne pourraient produire les effets escomptés, notamment si la situation représente un réel problème de santé publique, si les organisations ne veulent pas ou ne peuvent pas appliquer les mesures nécessaires et si les participants ne respectent pas le cadre en place.



Références

- 1. ParticipACTION. (2015). Garder les enfants à l'intérieur : un plus grand risque : bulletin de l'activité physique chez les jeunes de ParticipACTION. Toronto.
- 2. Kouabenan, DR. Cadet, B., Hermand & Munõz Sastre, MT. (2006). Psychologie du risque, Identifier, évaluer, prévenir. De Boeck.
- 3. Institut national de santé publique du Québec. (2016). La gestion des risques en santé publique au Québec : cadre de référence. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/publications/2106>.
- 4. Le Breton, D. (2013). 3e édition, Conduites à risque (3e éd.). France : Presses de l'Université de France.
- 5. Ferland F. (2012). Viens jouer dehors! Pour le plaisir et la santé. Montréal : Édition du CHU Sainte-Justine
- 6. Belley-Ranger, É. (2013). Les analyses de trajectoires des dimensions de la prise de risque en loisir en fonction de l'âge chez les adolescents et les hommes entre 14 et 24 ans (Mémoire de maîtrise inédit), p.58. Université du Québec à Trois-Rivières, QC.
- 7. Moore, R., & collab. (1987). Play for all guidelines: planning, design and management of outdoor play settings for all children : workbook. Berkeley, Californie : Mig Communications.
- 8. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Table mode de vie physique actif. (2017). À nous de jouer, Jeu actif et jeu libre pour le développement de l'enfant. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- 9. Brussoni, M., Olsen, L., Pike, I. & Sleet, DA. (2012). Risky Play and Children's Safety: Balancing Priorities for Optimal Child Development. International Journal of Environmental Research and Public Health 9(9):3134-48.
- 10. Brussoni, M., Brunelle, S., Pike, I., et al. (2014) Can child injury prevention include healthy risk promotion? Injury Prevention 2015;21:344-347, p. 3.
- 11. Maurice, M. et al. (1998). Sécurité et promotion de la sécurité, Aspects conceptuels et opérationnels.
- 12. Maslow, A. H. (1968). Toward a Psychology of Being. New York : Insight Van Nostrand
- 13. Maurice, M. et al. (1998). Sécurité et promotion de la sécurité, Aspects conceptuels et opérationnels.
- 14. Ibidem
- 15. Belley-Ranger, É. (2017). Les préoccupations parentales en tant qu'obstacles à la pratique de l'activité physique chez les enfants et adolescents, Observatoire québécois du loisir, volume, 14(7)
- 16. Chabot, G. & Dionne, M. (2017). Les préoccupations parentales concernant le jeu actif de 3 à 12 ans à l'extérieur
- 17. Association des facultés de médecine du Canada. (2015). La théorie : réfléchir à la santé.
- 18. Tremblay, B. (2016). Chapitre 12 : La prévention des traumatismes d'origine récréative et sportive, Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives, théoriques, pragmatiques et règlementaires, Miaux et Roullet (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec. p. 309-310
- 19. Les mesures passives sont habituellement plus efficaces que les mesures actives parce qu'une fois en place elles protègent tous les individus, peu importe leur âge, leur sexe et leur niveau socioéconomique.
- 20. Lajoie, D. & Gadoury, S. (1995). Activités physiques, sports et loisir, la responsabilité civile. Québec : Les Publications du Québec. p.19-20
- 21. Idem, p. 51.
- 22. Risque jugé suffisamment faible pour ne pas nécessiter de mesures de contrôle supplémentaire - Institut national de santé publique du Québec. La gestion des risques en santé publique au Québec : cadre de référence, 2016.
- 23. Goulet, C. (2014). La prévention des traumatismes adaptée aux activités récréatives et sportives : définitions, concepts et stratégies d'intervention. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PrevTraumatismes.pdf
- 24. Ce modèle a été développé par la Régie de la sécurité dans les sports et est adapté par la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- 25. Association canadienne de normalisation (2015). Aires et équipements de jeu. CAN/CSA-Z614-14. 179 pages.
- 26. Tremblay, B. (2016). chapitre 12 : La prévention des traumatismes d'origine récréative et sportive, Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme : perspectives, théoriques, pragmatiques et règlementaires, Miaux et Roullet (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec. p.306
- 27. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Colloque du ministère de la Sécurité publique – Novembre 2001.
- 28. Deschênes (2016). La limitation de la vitesse à 30 km/h dans les zones scolaires d'un arrondissement de la Ville de Québec : étude de cas, Département de médecine sociale et préventive, Faculté de médecine et préventive, Faculté des sciences infirmières, Université Laval, Québec.
- 29. Définitions tirées du Plan d'action 2005-2010 de la Direction de la promotion de la sécurité du MEES, document interne.

